
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI N°2011-05 DU 05 JUILLET 2011.

Portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé entre la République du Bénin et le Fonds Saoudien de Développement dans le cadre du financement partiel du projet de construction et équipement de centres universitaires (Phase 1 : Centre Universitaire de Kétou).

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté, en sa séance du 28 juin 2011

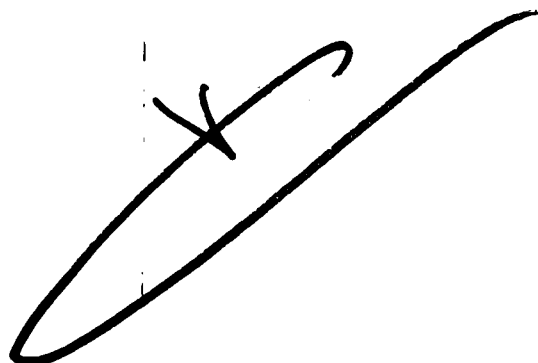
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification, par le Président de la République, de l'Accord de prêt d'un montant de quarante trois millions (43 000 000) de Riyads saoudiens équivalant à 11,5 millions de dollars des Etats-Unis soit environ 5,75 milliards de francs CFA, signé le 09 novembre 2010 à Cotonou entre la République du Bénin et le Fonds Saoudien de Développement dans le cadre du financement partiel du projet de construction et équipement de centres universitaires (phase 1 : centre universitaire de Kétou).

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat .

Fait à Cotonou, le 05 juillet 2011

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,



Dr Boni Y A Y I.-

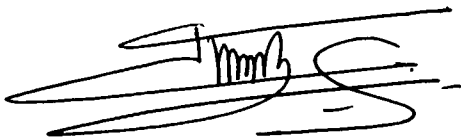
Le Premier Ministre Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques,
du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,



Pascal Irénée KOUPAKI.-

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

Le Ministre de l'Enseignement
Supérieur et de la Recherche Scientifique,



Alayi Adidjatou MATHYS.-



François Adébayo ABIOLA.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 4 MDN 4 MEF 4 MTFP 4
AUTRES MINISTERES 22 SGG 4 EMG 2 CAB/MIL/PR 2 DGBM-DCF-DGTCP-DGID 4 BN-
DAN-DLC 3 GCONB-DGCST-INSAE-IGE-ONACVG 5 BCP-CSM-IGAA 3 DGGN-EMAT-
COFA-COFN 8 DSSA-DSIA-DOPA-DMA-DGPD-DRM 6 DGPN-DGFRN-DGDDI 3 UAC-
ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 JO 1.3